Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050603-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 29 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 05 06 03

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le 6 mai à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à LE BIANIC Myriam), LEVACHER Jean-Christophe (procuration à BARS Gilles), PEYRICHOU Yves (procuration à LE SAINT Florence), BISSON Cyril (procuration à ROPERS Valérie)

Madame Martine BEAUCAMP a été nommée secrétaire de séance.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame Florence LE SAINT, Maire, explique que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elle ajoute ensuite que certaines commissions sont ouvertes aux membres extérieurs pour permettre aux administrés de s'impliquer dans la vie locale.

L'ensemble des commissions et des membres est présenté au conseil municipal comme indiqué en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les nominations précitées.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Martine BEAUCAMP

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050603-DE

Commissions réglementées

CCAS 9 membres Maire + 4 élus = **(3/1)** 4 Membres extérieurs définis	Contributions Directes 7 membres 6 membres titulaires Le maire + 3 élus **(2/1)** 3 extérieurs	Appel d'offres 4 membres Le maire + 3 élus **(2/1)**
Elus Daniel CABIOCH QUEMENER Claudie JACQ Muriel RAISON Martine BEAUCAMP	Elus Titulaires - En attente du retour des impôts Elus suppléants	Elus titulaires Olivier EVEN Gilles BARS Yves PEYRICHOU Elus suppléants Alain HENRY Myriam LE BIANIC Anne BELLEGOU
Membres extérieurs Martine DUEGAIN Annie NAOUR Marie Paule TURBAN Jean Luc PAUL		

Commissions ouvertes aux élus

Commission de Contrôle des listes électorales	Gestion du Personnel **Anne BELLEGOU**	Urbanisme et développement économique **Valérie ROPERS**	Travaux et maîtrise des énergies **Olivier EVEN**	Etude des demandes de subventions **Valérie ROPERS**
Sylviane CORREC Katell PARANT	Alain HENRY Sylviane CORREC Olivier EVEN Katell PARANT Daniel CABIOCH QUEMENER Stéphane MENGUY	Annie BROCHEN Anne BELLEGOU Claudie JACQ Myriam LE BIANIC Katell PARANT Yves CARRE	Annie BROCHEN Alain HENRY Cyril BISSON Claudie JACQ Jean Christophe LEVACHER Yves PEYRICHOU Muriel RAISON Yves CARRE	Stéphane MENGUY Anne BELLEGOU Sylviane CORREC Olivier EVEN Myriam LE BIANIC Jean Christophe LEVACHER Katell PARANT

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050603-DE

Commissions extra-municipales

Voirie et chemins ruraux Bocage **Gilles BARS**	Communication **Anne BELLEGOU**	Affaires scolaires et périscolaires **Anne BELLEGOU**	Espaces publics / Fleurissement **Yves CARRE**
Claudie JACQ Alain HENRY Olivier EVEN Jean Christophe LEVACHER Yves PEYRICHOU Yves CARRE Katell PARANT	Cyril BISSON Claudie JACQ Myriam LE BIANIC Daniel CABIOCH – QUEMENER	Sylviane CORREC Muriel RAISON Stéphane MENGUY Cyril BISSON Myriam LE BIANIC Martine BEAUCAMP	Annie BROCHEN Sylviane CORREC Myriam LE BIANIC Jean Christophe LEVACHER Yves PEYRICHOU Katell PARANT Muriel RAISON
Membres extérieurs Jean Jacques LE GUILLOUX Jacques ROPERS Frédéric GUEVEL Mickaël GEORGELIN Daniel BOULBIN Christian GOUALAN	Membres extérieurs Raïssa CALVEZ Isabelle LAVOISIER Isabelle LAOUENAN	◈ + Comité de pilotage suivi restauration scolaire ◈ + suivi convention Ecole St Anne.	Membres extérieurs Philippe OURY Laurent NICOLAS Gildas GUYOMARD Patrice MAGET

Commissions Jeunesse-CME Muriel RAISON	
Claudie JACQ Myriam LE BIANIC Martine BEAUCAMP	Cyril BISSON Raïssa CALVEZ

Inventaire et désignation des délégations de la municipalité des différentes instances

Syndicat Départemental Energie (SDE)	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor	Syndicat Dép. Incendie et secours SDIS / Pompiers	Correspondant Sécurité Routière	Correspondant Défense
Yves CARRE Yves PEYRICHOU	Muriel RAISON Myriam LE BIANIC	Florence LE SAINT Claudie JACQ	Gilles BARS	Gilles BARS

Délégués CNAS (1 élu + 1 membre du personnel)	ARIC	Office public de la langue bretonne	AMF	Banque alimentaire
Anne BELLEGOU Christine KEROULLE	Anne BELLEGOU	Martine BEAUCAMP	Florence LE SAINT Gilles BARS	Claudie JACQ

ALEC				
Olivier EVEN Yves PEYRICHOU				